

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07481 Numéro SIREN : 841 472 715 Nom ou dénomination : A.H.T

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 37969

Désignation de l'entreprise AHTAdresse de l'entreprise 52 BOULEVARD FOCH 93800 EPINAY-SUR-SEINESIRET

8	4	1	4	7	2	7	1	5	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 8Durée de l'exercice précédent * 1 2CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALNéant ☐ *

				Exercice N clos le	
				13/11/2020	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	30 000	012	30 000
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	20 000	030	14 289
	Immobilisations financières * (1)	040	7 992	042	7 992
Total I (5)		044	57 992	048	52 281
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	11 095	062	11 095
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres * (3)	072	7 874	074	7 874
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 383	086	6 383
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	25 352	098	25 352
Total général (I + II)		110	83 345	112	77 633
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	3 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	1 525
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	4 525
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	13 870
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	59 238
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	73 108	
Total général (I + II + III)			180	77 633	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AHT		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						13 11 2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	170 763
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
				215		218	17
				217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	2 231	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	173 011	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	65 890
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(11 095)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1 543
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	46 863
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	628	244	1 437
	Rémunérations du personnel *					250	69 807
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	16 822
	Dotations aux amortissements *					254	5 711
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	21
				260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	197 000	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(23 989)	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290	26 000	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300	224	
			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	262	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1 525	
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 525	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	262
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	224
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	263
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	1 748
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	1 748	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AHT

Société par Action Simplifiée
Au capital de 3000 €

Siège social : 52 Bd Foch
93809 Epinay-Sur-Seine

RCS BOBIGNY 818088130

PV D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt ,

Le 30 juin 11 heures,

A Paris,

Monsieur AHSAN HABIB actionnaire unique et président de la société AHT, société par action simplifiée au capital de 3000 €, décide conformément aux statuts les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un bénéfice de 1525 euros.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice correspondant à un bénéfice s'élevant à la somme de 1525 euros, de la manière suivante :

- en réserve légale, soit 300 euros ;
- au report à nouveau, soit 1225 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'actionnaire(e) unique

Ahsan Habib

